

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

FONCIERE VOLTA

MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE

L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE FONCIERE VOLTA (anciennement SPORT ELEC SA)

**INITIEE PAR LA SOCIETE CENTRALE DES BOIS ET SCIERIES DE LA MANCHE
(SCBSM)**



Le présent document relatif aux autres informations de la société FONCIERE VOLTA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 septembre 2007, conformément à l'article 231-28 de Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société FONCIERE VOLTA.

La note d'information de SCBSM visée par l'AMF ainsi que le document de référence 2006 et les communiqués de presse relatif à la société sont mis à la disposition du public gratuitement au siège de SCBSM (12, rue Godot de Mauroy – 75 009 Paris), au siège d'AUREL LEVEN SECURITIES (29, rue de Berri – 75 048 Paris Cedex 08) et sur le site Internet de SCBSM (www.bois-scieries.com) conformément à l'article 231-27 2 du Règlement général de l'AMF.

La note d'information en réponse de FONCIERE VOLTA, visée par l'AMF ainsi que ce document d'information sont mis à la disposition du public gratuitement au siège de FONCIERE VOLTA (12, rue Godot de Mauroy – 75 009 Paris) conformément à l'article 231-27 3 du Règlement général de l'AMF.

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé. Ces documents seront également disponibles en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et de SCBSM (www.bois-scieries.com).

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document d'information	5
1.2	Attestation de la personne responsable	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	5
2.1	Commissaire aux comptes titulaire	5
2.2	Commissaire aux comptes suppléant	5
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	6
3.1	Situation au 31 décembre 2006 de Foncière VOLTA (Ex SPORT ELEC)	6
3.2	Situation de Foncière VOLTA au 30 juin 2007	6
4	FACTEURS DE RISQUES	7
4.1	Risques liés à l'activité de la société	7
4.1.1	Risques industriels et environnementaux	7
4.1.2	Risques sociaux	7
4.1.3	Risques de dépendance	7
4.2	Risque de la société	7
4.2.1	Assurances	7
4.2.2	Risques liés à l'actionnaire majoritaire	7
4.2.3	Risques de conflits d'intérêts avec SCBSM actionnaire de FONCIERE VOLTA ..	8
4.2.4	Risques liés à l'absence de fluctuations des cours	8
4.3	Risques juridiques – litiges faits exceptionnels	8
4.4	Risques financiers	8
4.4.1	Risque de change	8
4.4.2	Risque de taux	8
4.4.3	Risque de liquidité	8
4.4.4	Risques actions	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	9
5.1	Histoire et evolution de la société	9
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	9
5.1.2	Lieu est numéro d'enregistrement de la Société	9
5.1.3	Date de constitution et durée	9
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique	9
5.2	Investissements	10
5.2.1	Principaux investissements réalisés	10
5.2.2	Principaux investissements à venir	10
5.2.3	Investissements futurs faisant l'objet d'engagement fermes	10
6	APERCU DES ACTIVITES	10
6.1	Activités passées	10
6.2	Activités futures	10
7	ORGANIGRAMME	11
7.1	Description du Groupe et place de la Société	11
7.2	Liste des filiales et participations de la Société	11
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	11
8.1	Principales immobilisations corporelles	11
8.2	Impact environnemental	11
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	11
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	12
10.1	Capitaux propres	12
10.2	Flux de trésorerie	12
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement	12
10.4	Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux	12
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCE	12
12	TENDANCES	13
12.1	Réorientation de l'activité	13

12.2	Autres tendances anticipées d'ici la fin de l'exercice en cours	13
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	13
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE	14
14.1	Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle	14
14.1.1	Conseil d'Administration	14
14.1.2	Cadres dirigeants.....	14
14.1.3	Informations judiciaires	15
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	15
15	REMUNERATION ET AVANTAGE	15
15.1	Rémunération des administrateurs et dirigeants	15
15.2	Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	15
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION... ..	16
16.1	Mandat des membres du Conseil d'administration.....	16
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	16
16.3	Comité d'audit et de rémunération.....	16
16.4	Gouvernement d'entreprise	16
16.5	Contrôle interne	16
17	SALARIES	17
17.1	Effectifs	17
17.2	Participation et stocks options des administrateurs et dirigeants	17
17.3	Participation des salariés dans le capital de la société.....	17
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	17
18.1	Actionnaire majoritaire	17
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration	17
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	17
18.4	Accord portant sur le contrôle de la société.....	18
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	18
20	INFORMATIONS FINANCIERES FONCIERE VOLTA (Ex SPORT ELEC)	18
20.1	Comptes sociaux clos au 31 décembre 2006.....	18
20.1.1	Bilan	18
20.1.2	Compte de résultat	20
20.1.3	Annexe.....	21
20.2	Rapport général des commissaires aux comptes.....	34
20.3	Politique de distribution de dividendes	35
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	36
21.1	Capital social	36
21.1.1	Montant du capital social	36
21.1.2	Titres non représentatifs du capital.....	36
21.1.3	Actions détenues par la Société	36
21.1.4	Capital autorisé et non émis	36
21.1.5	Options ou accords portant sur le capital de la Société.....	36
21.1.6	Evolution du capital social	36
21.1.7	Evolution de l'actionnariat.....	36
21.2	Acte constitutif et statuts.....	37
21.2.1	Objet social (article 2 de statuts)	37
21.2.2	Disposition statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	37
21.2.3	Droits, restrictions et privilèges arrachés aux action.....	40
21.2.4	Assemblées générales d'actionnaires	41
22	CONTRATS IMPORTANTS	42
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTISE ET DECLARATION D'INTERETS.....	42
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	42

24.1	Consultation des documents accessibles au public	42
24.2	Responsable de l'informaton	42
24.3	Communiqués financiers de l'exercice 2007	43
24.3.1	Communiqué du 27/06/2007	43
24.3.2	Communiqué du 08/08/2007	43
24.3.3	Communiqué au 31/08/2007 – rapport semestriel narratif.....	43
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	44

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

Monsieur Jacques LACROIX, Président de la société FONCIERE VOLTA.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 4 septembre 2007 et qui sera diffusé le 5 septembre 2007, soit au plus tard la veille du jour de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre initiée par SCBSM et visant les actions de la société FONCIERE VOLTA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris,
Le 4 septembre 2007
Monsieur Jacques LACROIX

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Monsieur Thierry CHARLOTTE
Représentant la SA JOYE
Le Rivoli Vitton
49 cours Vitton
69 006 Lyon
Commissaire aux Comptes Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

2.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

SARL AUDIT CONTRÔLE
102 route de Paris
69 260 Charbonnières

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006 DE FONCIERE VOLTA (EX SPORT ELEC)

Les chiffres clés de FONCIERE VOLTA ci-dessous sont présentés à titre indicatif. En effet, ils sont représentatifs de la situation de FONCIERE VOLTA avant i) la cession par FONCIERE VOLTA de sa filiale SPORT ELEC INSTITUT le 25 juillet 2007 et ii) la cession du bloc majoritaire à SCBSM.

En k€	2005	2006
Chiffre d'affaires	6 409	7 239
<i>Variation</i>	-3,99%	12,95%
EBE	-209	-9
<i>Marge d'EBE</i>	-3,3%	-0,1%
REX	-431	-385
<i>Marge d'exploitation</i>	-6,7%	-5,3%
Résultat net	-394	-247
<i>Marge nette</i>	-6,1%	-3,4%

En K €	2005	2006
Actif Immobilisé	1 282	1 055
Actif circulant	2 938	3 117
Capitaux propres	1 471	1 223
Provisions	0	74
Dettes financières nettes	664	1 255
Passif circulant	2 085	1 620
TOTAL BILAN	4 450	4 419

3.2 SITUATION DE FONCIERE VOLTA AU 30 JUIN 2007

La situation nette estimée (*informations non auditées*) après prise en compte des opérations de filialisation de l'activité et de cession s'établit à 1 165 K€ au 30 juin 2007 contre 1 223 K€ au 31 décembre 2006. Le bilan de la société ne comporte à l'actif que la trésorerie perçue dans le cadre de la cession des parts sociales de Sport Elec Institut pour 1 165 K€.

4 FACTEURS DE RISQUES

Il est rappelé que concomitamment à l'acquisition du bloc de contrôle FONCIERE VOLTA par la société SCBSM le 25 juillet 2007, FONCIERE VOLTA a cédé son unique filiale SPORT ELEC INSTITUT.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En conséquence de la réalisation de la cession le 25 juillet 2007 de sa filiale SPORT ELEC INSTITUT, la Société n'encourt à sa connaissance pas de risque au titre de son activité de foncière, cette dernière n'ayant pas encore débuté.

4.1.1 Risques industriels et environnementaux

A la connaissance des dirigeants de la Société, cette dernière ne fait courir aucun risque à l'environnement et ne supporte aucune charge liée à un risque industriel ou environnemental.

4.1.2 Risques sociaux

La société Foncière VOLTA n'emploie aucun salarié.

4.1.3 Risques de dépendance

A la date du présent document d'information, la Société considère ne pas être dans une situation de dépendance à l'égard de tiers.

4.2 RISQUE DE LA SOCIETE

4.2.1 Assurances

A la date du présent document d'information, la Société ne détient aucun actif ni n'exerce aucune activité nécessitant la souscription de contrats d'assurance dédiés.

4.2.2 Risques liés à l'actionnaire majoritaire

A la date du présent document d'information, SCBSM détient 70,7 % du capital et 65,63 % des droits de vote de la Société. En conséquence, SCBSM aura une influence significative sur la Société et la conduite de son activité.

SCBSM sera ainsi en mesure de prendre des décisions importantes relatives non seulement au développement de la Société, à la composition du Conseil d'Administration de la Société (dont des représentants de SCBSM composent déjà celui-ci), à l'approbation de ses comptes ou au versement de dividendes, mais également au capital de la Société ou à ses

statuts (sous réserve des conventions réglementées intéressant SCBSM et devant être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, SCBSM ne pouvant alors prendre part au vote).

4.2.3 Risques de conflits d'intérêts avec SCBSM actionnaire de FONCIERE VOLTA

La Société pourra être amenée à entretenir des relations importantes pour son activité et son développement avec son actionnaire majoritaire SCBSM.

4.2.4 Risques liés à l'absence de fluctuations des cours

Il n'est pas possible à la Société de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés. Le marché des actions de la Société pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée.

4.3 RISQUES JURIDIQUES – LITIGES FAITS EXCEPTIONNELS

A la date du présent document d'information, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société.

Il n'est cependant pas possible à la Société de garantir qu'elle ne sera pas à l'avenir susceptible d'être impliquée dans un quelconque contentieux.

4.4 RISQUES FINANCIERS

4.4.1 Risque de change

A la date du présent document d'information, la Société n'a pas d'activité susceptible de l'exposer à un quelconque risque de change.

4.4.2 Risque de taux

A la date du présent document d'information, la Société n'a contracté aucun emprunt auprès de tiers.

4.4.3 Risque de liquidité

A la date du présent document d'information, la Société ne présente pas de risque de liquidité.

4.4.4 Risques actions

A la date de présent document d'information, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

Jusqu'à son acquisition le 25 juillet 2007 par SCBSM, Foncière VOLTA était SPORT ELEC SA, société fondée en 1986, spécialisée dans la vente de produits haut de gamme aux instituts de beauté et cabinets d'esthétique. La société a progressivement renforcé sa gamme de produits et enrichi son réseau de distribution pour devenir le premier fabricant européen d'appareils d'électromusculation (source : Société).

Foncière VOLTA est cotée à la bourse de Paris sur le segment Eurolist C.

L'ensemble de l'activité d'électrostimulation de Foncière VOLTA logée dans son unique filiale, SPORT ELEC INSTITUT, a été cédé le 25 juillet 2007 à SPORT ELEC INTERNATIONAL.

Foncière VOLTA est depuis une société à vocation immobilière.

A l'heure actuelle, la Société n'a pas encore démarré ses nouvelles activités.

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « FONCIERE VOLTA ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Foncière VOLTA est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Pont Audemer sous le numéro 338 620 834.

L'Assemblée Générale du 25 juillet 2007 ayant voté la modification du siège social au 12 rue Godot de Mauroy, Paris 9^{ème}, les formalités liées au transfert sont actuellement en cours.

5.1.3 Date de constitution et durée

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (10 septembre 1986) sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le siège social de la Société est fixé au 12, rue Godot de Mauroy – 75 009 Paris.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Aucun investissement n'a été réalisé au cours du premier semestre de l'exercice 2007.

5.2.2 Principaux investissements à venir

FONCIERE VOLTA procèdera à l'acquisition d'actifs immobiliers via la constitution de filiales ou l'acquisition de sociétés détenant de tels actifs.

5.2.3 Investissements futurs faisant l'objet d'engagement fermes

Néant.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 ACTIVITES PASSEES

Cf 5.1 Histoire et évolution de la société.

6.2 ACTIVITES FUTURES

Conformément à l'article 2 de ses statuts relatif à son objet social, FONCIERE VOLTA a pour objet principal l'acquisition ou la construction d'immeubles en vue de la location et la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés ayant cette même activité, ainsi que, à titre accessoire, en France et à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant à :

- la prise de participation ou d'intérêts dans sociétés constituées ou à constituer,
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- l'assistance financière, administrative et comptable et, plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes entreprises par tous moyens techniques existants et à venir et notamment :
- l'achat en vue de la revente de tous biens et droits immobiliers,
- la création, l'acquisition, la location la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, magasins, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques de fabrique concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création

de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'acquisition en participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

7 ORGANIGRAMME

7.1 DESCRIPTION DU GROUPE ET PLACE DE LA SOCIETE

FONCIERE VOLTA, suite à la cession de sa filiale SPORT ELEC INSTITUT le 25 juillet 2007, n'a plus de participation.

Elle est détenue depuis cette date à 70,7% du capital et 65,63% des droits de vote par SCBSM.

7.2 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE

La Société ne détient à ce jour aucune filiale ou participation.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la date du présent document, la Société ne détient aucune immobilisation corporelle significative.

8.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A la connaissance des dirigeants, la Société n'encourt pas de risque lié à l'environnement et ne supporte aucune charge liée à un risque environnemental.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Se rapporter au paragraphe 20. Informations financières historiques.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Les chiffres clés de FONCIERE VOLTA ci-dessous sont présentés ici à titre indicatif. En effet, ils sont représentatifs de la situation de FONCIERE VOLTA au 31/12/2006, avant filialisation et cession de l'activité.

10.1 CAPITAUX PROPRES

En €		Capital	Prime émission	Réserves légales	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat exercice	Total capitaux propres
Situation	au	1 000 000		100 000	43 254	721 216	- 393 633	1 470 838
31/12/2005								
- Affectation résultat N-1					- 393 633			
- Résultat N							- 247 476	
Situation	au	1 000 000		100 000	- 350 379	721 216	- 247 476	1 223 362
31/12/2006								

Remarque : La situation nette estimée (**informations non auditées**) après prise en compte des opérations de filialisation de l'activité et de cession s'établit à 1 165 K€ au 30 juin 2007 contre 1 223 K€ au 31 décembre 2006.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

La société n'établit pas de tableau de flux de trésorerie.

10.3 CONDITION D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le bilan actuel de la société ne fait apparaître aucune dette et aucune relation avec des banques dans le cadre d'un financement éventuel n'a été engagée.

10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Néant.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCE

Compte tenu de son changement d'objet social, n'a pas d'activité de recherche et développement et ne détient ni brevet ni licence.

De plus, la Société n'a aucune dépendance quelconque vis-à-vis d'un brevet ou d'une licence.

12 TENDANCES

12.1 REORIENTATION DE L'ACTIVITE

Conformément à l'article 2 de ses statuts relatif à son objet social, FONCIERE VOLTA a pour objet principal l'acquisition ou la construction d'immeubles en vue de la location et la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés ayant cette même activité, ainsi que, à titre accessoire, en France et à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant à :

- la prise de participation ou d'intérêts dans sociétés constituées ou à constituer,
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- l'assistance financière, administrative et comptable et, plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes entreprises par tous moyens techniques existants et à venir et notamment :
- l'achat en vue de la revente de tous biens et droits immobiliers,
- la création, l'acquisition, la location la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, magasins, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques de fabrique concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'acquisition en participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Par le biais de l'acquisition de FONCIERE VOLTA, SCBSM a souhaité acquérir un nouveau véhicule d'investissement coté qu'il fera évoluer vers le régime SIIC.

12.2 AUTRES TENDANCES ANTICIPEES D'ICI LA FIN DE L'EXERCICE EN COURS

Cf. 5.2.2 Informations concernant la société.

Le Chiffre d'affaires de la société au 1^{er} trimestre 2007 (1^{er} janvier au 31 mars) ressortait à 1 698 279 €.

Depuis, il est rappelé que Foncière VOLTA a cédée sa filiale d'exploitation, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2007.

A l'heure actuelle, Foncière VOLTA est une coquille vide.

Il n'est pas prévu d'acquisition d'actifs immobiliers au cours de l'exercice 2007

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société ne fait pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

La société est une société anonyme à Conseil d'Administration. Un résumé des principales dispositions contenues dans les statuts concernant les membres du Conseil d'Administration et des organes de direction figure au chapitre 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction – du présent document d'information.

14.1.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le 25 juillet 2007, date de la prise de contrôle de la Société par SCBSM, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée pour prendre en compte le changement d'actionnariat. A cette même date, Monsieur Hervé CORAL a également démissionné de ses fonctions de Président Directeur-Général de la Société.

La liste des administrateurs composant le Conseil d'Administration, après sa réunion du 25 juillet 2007 est la suivante :

Nom des administrateurs	Fonction	Autres Mandats
Jacques LACROIX	Président	PDG SCBSM Gérant SCI BGM Gérant Foncière Narvik Gérant SARL Brocéliande Patrimoine Président Compagnie Financière Brocéliande
Société Centrale des Bois et Scierie de la Manche (SCBSM) représenté par Aurélie Reveilhac	Administrateur	Administrateur de SCBSM
Hermes Partners représenté par Jean-Daniel COHEN	Administrateur	Administrateur de SCBSM Président de Sofon Immobilier Président de Hermes Capital Partners Administrateur de Lucis Gérant de Sofon investissement Gérant de Sofon Gestion Gérant de Sofon Immobilier Gérant d'Antarem Conseil Gérant d'Hercapar Co-Gérant de HCPG

14.1.2 Cadres dirigeants

A la date du présent document, la société n'a aucun salarié ni cadre dirigeant. La société est dirigée par le Président de son Conseil d'Administration.

14.1.3 Informations judiciaires

A la date du présent document d'information, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou de la direction n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale et leur intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception du protocole de gestion, que la société ou ses futures filiales pourrait conclure avec la société SCBSM.

Il est rappelé que les 3 administrateurs de Foncière VOLTA sont administrateurs de SCBSM, l'un étant également Président Directeur Général.

Il n'existe pas d'autre arrangement ou accord conclu avec les clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant que membre de la Direction Générale.

15 REMUNERATION ET AVANTAGE

15.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucune rémunération, aucun avantage en nature ni aucun jeton de présence n'a été versé par la Société aux membres actuels du Conseil d'Administration au cours des trois derniers exercices, ceux-ci n'étant pas administrateurs de la Société au cours de ces exercices.

Les nouvelles conditions de rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2007 seront décrites dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société conformément aux dispositions des articles L.225-102 et L. 225-102-1 du Code de commerce.

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les dirigeants actuels de la Société ne bénéficient d'aucune pension, retraite complémentaire, ni d'aucun autre avantage à quelque titre que ce soit.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jacques LACROIX : Président du Conseil d'administration

1^{ère} nomination : 25 juillet 2007

Mandat expirant : AG approuvant les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La Société Centrale des Bois et Scieries de la Manche représentée par Aurélie REVEILHAC, Administrateur

1^{ère} nomination : 25 juillet 2007

Mandat expirant : AG approuvant les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Hermes Partners, représenté par Jean-Daniel COHEN, Administrateur

1^{ère} nomination : 25 juillet 2007

Mandat expirant : AG approuvant les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

16.2 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

A la date du présent document d'information, il n'existe pas de conventions conclues entre les membres du Conseil d'Administration et la Société. Il est rappelé que la Société n'a pas de filiales.

16.3 COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Néant.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A la date du présent document d'information, la Société ne se conforme pas aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise compte tenu de l'activité actuelle de la société.

16.5 CONTROLE INTERNE

Le conseil d'administration ayant été entièrement renouvelé corrélativement à la prise de contrôle de la Société par SCBSM le 25 juillet 2007, le Président de la Société et le Commissaire aux comptes de la Société rendront compte, conformément aux articles L.225-37 et L.225-235 du Code de commerce, des nouvelles conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au titre de l'exercice ayant débuté le 1^{er} janvier 2007.

17 SALARIES

17.1 EFFECTIFS

La Société Foncière VOLTA n'emploie à ce jour aucun salarié.

17.2 PARTICIPATION ET STOCKS OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Néant

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

A la date du présent document d'information, la Société est détenue à 70,7% du capital et 65,63% des droits de vote par la société SCBSM à la suite de l'acquisition du bloc de contrôle majoritaire constitué par la participation de Mr&Mme CORAL, le 25 juillet 2007.

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
SCBSM	353 500	70,70 %	353 500	65,63 %
Flottant	146 500	29,30 %	185 157	34,37 %
TOTAL	500 000	100,00 %	538 657	100,00 %

Par lettre en date du 26 juillet 2007 adressée à l'AMF, SCBSM a déclaré avoir franchi à la hausse, le 25 juillet 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et 5% ; 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% des droits de vote de la Société.

En annexe de ce courrier, SCBSM a fait part de ses intentions pour les 12 mois, ces derniers étant détaillé dans la note d'information relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde des titres Foncière VOLTA non encore détenu et disponible sur le site de l'AMF.

18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

SCBSM ne dispose pas de droits de vote double.

18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent document d'information, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

A la date du présent document d'information, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte entre les actionnaires de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Néant.

20 INFORMATIONS FINANCIERES FONCIERE VOLTA (Ex SPORT ELEC)

20.1 COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

20.1.1 Bilan

Actif

en €	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amort.&Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement	274 795	94 857	179 938	125 405
Concessions, brevets et droits similaires	43 784	17 315	26 470	23 831
Fonds commercial				304 898
Autres immobilisations incorporelles	24 860	8 701	16 159	21 131
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	114 732		114 732	114 732
Constructions	685 208	147 963	537 246	563 307
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 470	15 742	46 728	7 357
Autres immobilisations corporelles	199 565	77 604	121 961	119 518
Immobilisations en cours	6 309		6 309	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 527		5 527	2 346
TOTAL	1 417 251	362 181	1 055 070	1 282 525
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	646 239	159 334	486 905	717 486
En cours de production de biens				

En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	420 144		420 144	192 696
Marchandises	337 338		337 338	274 527
Avances et acomptes versés sur commandes	20 750		20 750	
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 459 193	9 263	1 449 930	1 419 392
Autres créances	342 311		342 311	236 869
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
DIVERS				
Disponibilités	247 177		247 177	229 763
Charges constatées d'avance	59 447		59 447	96 994
TOTAL	3 532 598	168 597	3 364 001	3 167 726
TOTAL GENERAL	4 949 849	530 778	4 419 071	4 450 251

Passif

en €	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	721 216	721 216
Report à nouveau	-350 379	43 254
Résultat de l'exercice	-247 476	-393 633
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL	1 223 362	1 470 838
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	74 000	
Provisions pour charges		
TOTAL	74 000	
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 500 169	890 902
Emprunts et dettes financières divers	1 627	2 884
Avance et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 570	1 200 813
Dettes fiscales et sociales	294 698	276 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 207	26 031
Autres dettes	576 440	582 670
COMPTES REGUL.		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	3 121 709	2 979 414
TOTAL GENERAL	4 419 071	4 450 251

20.1.2 Compte de résultat

	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises	2 803 358	2 719 325
Production vendue de biens	4 396 150	3 664 572
Production vendue de services	39 651	24 632
Chiffres d'affaires nets	7 239 159	6 408 529
Production stockée	227 449	-74 300
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	38 314	15 159
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	113 006	120 996
Autres produits	657	231
TOTAL des produits d'exploitation	7 618 585	6 470 614
Achats de marchandises	1 085 731	1 049 628
Variation de stock (marchandises)	90 671	-94 342
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 456 934	1 215 621
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		71 073
Autres achats et charges externes	3 061 142	2 884 419
Impôts, taxes et versements assimilés	148 937	158 449
Salaires et traitements	1 223 790	919 844
Charges sociales	446 608	354 054
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	178 840	178 584
Dotations aux provisions sur actif circulant	160 900	116 746
Dotations aux provisions pour risques et charges	74 000	
Autres charges	76 123	47 556
TOTAL des charges d'exploitation	8 003 675	6 901 631
RESULTAT D'EXPLOITATION	-385 090	-431 016
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		2 836
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 671	9 159
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 325
TOTAL des produits financiers	7 671	13 321
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	117 616	98 152
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL des charges financières	117 616	98 152
RESULTAT FINANCIER	-109 945	-84 831
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-495 035	-515 848
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 476	6 716
Produits exceptionnels sur opérations en capital	553 500	57 659
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL des produits exceptionnels	561 976	64 375

Charges exceptionnelles sur opération de gestion	5 364	13 342
Charges exceptionnelles sur opération en capital	349 052	40 628
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		42 091
TOTAL des charges exceptionnelles	354 416	96 050
RESULTAT EXCEPTIONNEL	207 559	-31 675
Impôts sur les bénéfices	-40 000	-153 890
TOTAL DES PRODUITS	8 188 232	6 548 310
TOTAL CHARGES	8 435 708	6 941 943
BENEFICE OU PERTE	-247 476	-393 633

20.1.3 Annexe

20.1.3.1 Identification de l'entreprise

Annexe au bilan clos le 31/12/2006, dont le total est de 4 419 0171€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 247 476 €

La période a une durée de 12 mois

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

20.1.3.2 Règles et méthodes comptables

Bilan arrêté au 31/12/06, de l'exercice comptable couvrant la période du 01/01/06 au 31/12/06.

Au bilan avant répartition, dont le total est 4 419 071 €, et, au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de – 247 476 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base.

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 20 ans
- Matériel et outillage	3 à 20 ans
- Installations générales	5 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

Application des normes CRC N°2004-06 et N°2002-10

L'application de cette norme a été réalisée de façon prospective. Il n'y a donc pas eu de retraitement des immobilisations acquises antérieurement au 01/01/2005.

Pour les acquisitions 2006 : il n'a pas été utile de les ventiler par composants.

Par ailleurs les valeurs résiduelles sont nulles à la fin de leur période d'utilisation. En ce qui concerne les amortissements, la durée d'utilisation correspond aux durées d'amortissement antérieurement retenues.

Par ailleurs, l'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils fixés par l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables. En outre l'entité n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

B. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût d'acquisition des composants et le coût de la main d'œuvre de production (externalisation). Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients sont provisionnées à 100% du brut pour celles supérieures à plus de 12 mois.

E. Opération en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et

créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

F. Frais de développement

Les frais engagés dans des projets nettement individualisés visant à l'amélioration ou à la création de nouveaux produits et pour lesquels il existe de sérieuses chances de rentabilité commerciale, sont immobilisés quand les sommes sont significatives.

G. Méthode d'évaluation

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice, ni rapport à l'exercice précédent.

H. Méthode de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice, ni par rapport à l'exercice précédent.

I. DIF

Les salariés de la société ont acquis un droit au titre du DIF de 648 heures, ce qui correspond à un montant de 12 483 € (charges pénales incluses).

20.1.3.3 Immobilisations

IMMOBILISATION	Valeur Brute des immo début exercice	Augmentation	Diminution		Valeur Brute des immo fin exercice
		Acquisitions, créations, apports et virement de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises au rebut	
Frais d'établissement & de recherche	275 627	139 504	0	140 335	274 795
TOTAL 1	275 627	139 504	0	140 335	274 795
Autres postes d'immobilisations incorporelles	460 504	18 934	0	410 793	68 644
TOTAL 2	460 504	18 934	0	410 793	68 644
Terrains	114 732	0	0	0	114 732
Constructions sur sol propre	525 896	0	0	0	525 896
Installations générales, agencements, aménagements	143 194	16 119	0	0	159 313
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 940	48 630	0	3 100	62 470
Installations générales, agencements, aménagements divers	16 244	0	0	8 575	7 665
Matériel de transport	0	53 551	0	44 154	9 398
Matériel du bureau et informatique - mobilier	189 875	20 518	0	27 891	182 505
Immobilisations corporelles en cours	0	6 309	0	0	6 309
Avances et acomptes sur immobilisation			0		0
TOTAL 3	1 006 881	145 127	0	83 723	1 068 285
Autres participations			0	0	
Prêts et autres immobilisations financières	2 346	3 181	0		5 257
TOTAL 4	2 346	3 181	0		5 257
TOTAL GENERAL	1 745 358	306 746	0	634 851	1 417 251

20.1.3.4 Amortissements

AMMORTISSEMENT	Montant amort début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminution amort afférents aux éléments sortis actif et reprise	Montant amort fin exercice	Amort linéaires
Frais d'établissement & de recherche	150 222	84 970	140 335	94 857	84 970
TOTAL 1	150 222	84 970	140 335	94 857	84 970
Autres postes d'immobilisations incorporelles	110 643	14 958	99 586	26 016	14 957
TOTAL 2	110 643	14 958	99 586	101 073	14 957
Terrains					
Constructions sur sol propre	74 513	26 560	0	101 073	26 560
Installations générales, agencements, aménagements	31 270	15 620	0	46 890	15 620
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 584	9 258	3 100	15 742	9 258
Installations générales, agencements, aménagements divers	12 206	1 060	8 578	4 688	1 060
Matériel de transport	0	214	0	214	214
Matériel du bureau et informatique - mobilier	74 395	26 199	27 891	72 702	26 199
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisation					
TOTAL 3	20 167	78 911	39 570	241 309	78 911
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL 4	0		0		
TOTAL GENERAL	462 832	178 840	279 491	362 181	178 840
	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0	

20.1.3.5 Provisions inscrites au bilan

	Montant début exercice	Augmentations dotations exercice	Diminution reprises l'exercice	de	Montant fin exercice
Autres provisions pour risque et charge	0	74 000	0		74 000
TOTAL	0	74 000	0		74 000
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions charges sociales et fiscale CP					
Autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	82 235	159 334	82 235		159 334
Sur comptes clients	12 234	1 565	4 536		9 263
Autres provisions pour dépréciation		0			0
TOTAL	94 469	160 900	86 771		168 597

TOTAL GENERAL	94 496	234 900	86 771		242 597
----------------------	---------------	----------------	---------------	--	----------------

Dont dotations (exploitation et reprise)		21 565	86 771		
Financières					
Exceptionnelles					

20.1.3.6 Etat des échéances créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	De 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières	5 527	5 537	
Clients douteux ou litigieux	9 293	9 293	
Autres créances clients	1 449 900	1 449 900	
Personnel et comptes rattachés	422	422	
Autres organismes sociaux	40 943	40 943	
Impôts sur les bénéfices	157 649	157 649	
Taxe sur la valeur Ajoutée	99 887	99 887	
Etat et autres collectivités (divers)	21 109	21 109	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titre)	22 310	22 310	
Charges constatées d'avance	59 447	59 447	
TOTAL	1 866 478	1 866 478	

ETAT DES DETTES	Montant brut	De 1 an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à 1 an maximum à l'origine	669 604	669 604	
A plus 1 an à l'origine	830 564	172 089	472 457
Emprunts et dettes financières divers	1 627	1 627	
Fournisseurs et comptes rattachés	714 570	714 570	
Personnel et comptes rattachés	43 643	43 643	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 447	94 447	
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la Valeur ajoutée	109 086	109 086	
Autres impôts et taxes assimilées	48 511	48 511	
Dettes sur immo & comptes rattachés	34 207	34 207	
Groupe et associés			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	576 440	576 440	
TOTAL	3 121 709	2 463 234	472 457

RENOIS:

Emprunts remboursés en cours d'exercice	250 336
Emprunts souscrites en cours d'exercice	190 000
Montant des divers emprunts et dettes auprès des associés personnes physiques	

20.1.3.7 Tableau variation des capitaux propres

Capitaux propres exercice précédent		1 470 838
Résultat au 31/12/06		-247 476
Capitaux propres au 31/12/06	(a)	1 223 362

20.1.3.8 Fonds de commerce

Le fonds industriel a été créé par l'entreprise.

La marque SPORT ELEC a été acquise le 27 Novembre 1995 pour 304 898 €. Ce montant a été calculé sur la base de 3 années de redevances (calculé sur la base du chiffre d'affaires moyen de l'exercice en cours et des deux exercices précédents).

Un amortissement a été pratiqué jusqu'au 31/08/96 pour un montant de 58 015 €.

Compte tenu des résultats et des investissements publicitaires de notoriété engagés, la poursuite de cet amortissement est apparue sans objet au 31/08/97, cet amortissement a été annulé et réintégré au 31/12/02, trois années de redevance théorique calculées au taux de 2 % du chiffre d'affaires hors taxes seraient supérieures à la valeur brut de la marque.

La marque a été cédée pour la somme de 500 000 euros dans le courant du deuxième semestre 2006.

20.1.3.9 Frais de développement

Il a été investi en frais de recherche et développement un budget net de 139 504 €, dans le cadre de l'élaboration des nouveaux produits de la gamme, pro institut, body beautiful, panti, combi et appareils rechargeables au titre de l'exercice 2006.

Des mises hors services ont été opérées pour un montant de 140 335 €.

Cet investissement a été réalisé en études, certifications, prototypes et maquettes.

Ces frais sont amortis sur trois ans et 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2005.

Il figure donc à l'actif un total de 274 795 € pour le poste frais de recherche et développement.

20.1.3.10 Concessions / brevets et droits similaires

Les concessions et brevets sont constitués par :

- Des dépôts de marques et brevets. Ces frais amortis sur 4 et 5 ans.
- Des logiciels et licences (informatique). Ces frais sont amortis sur 3 ans.

Soit un total de : 43 784 €.

Charges à payer

Dettes auprès des établissements de crédit	8 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 257
Dettes fiscales et sociales	96 361
Clients : avoirs et R.R.R. à établir	576 440
Autres dettes	1 627
TOTAL	799 718

20.1.3.11 Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	59 447
Crédit Bail	0
Frais de publicité	8025
Catalogue GMS	29250
Autres	22172

20.1.3.12 Composition du capital social

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur nominale</u>
Actions composant le capital social en début d'exercice	500 000	2 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	500 000	2 €

20.1.3.13 Ventilation du Chiffre d'affaires

	France	EXPORT	TOTAL
VENTES DE MARCHANDISES	2 733 722	69 636	2 803 358
PRODUCTION VENDUE biens	4 241 799	154 351	4396150
PRODUCTION VENDUE services	36 215	3435	39 651
TOTAL	7 011 737	227 423	7 239 159
TOTAL	7 239 159		

20.1.3.14 Crédit Bail

VALEUR D'ORIGINE :		278 101
Moules	51 726	
Véhicules	226 375	
AMORTISSEMENTS :		121 168
Cumul exercices antérieurs*	47 334	
Dotation de l'exercice	73 834	
REDEVANCES IMPAYEES :		161 843
Cumul exercices antérieurs	64 988	
Dotation de l'exercice	96 855	
REDEVANCES RESTANT A PAYER :		116 258
A un an au plus	56 337	
Au + un an	59 921	
VALUER RESIDUELLE A MOINS D'UN AN		
VALEUR RESIDUELLE A PLUS D'UN AN		2 187
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE		96 855

Les redevances restant à payer ainsi que les valeurs résiduelles n'ont pas fait l'objet d'actualisation

20.1.3.15 Valeurs mobilières de placement

V.M.P (Valeur Boursière)	
SICAV	
Valeur Nette Autres V.M.P (contrat de liquidité)	0
TOTAL	0

20.1.3.16 Détail du résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	
<i>Produits sur cession de V.M.P.C.I.N</i>	
<i>Produits sur cession de V.M.P.C.D.N</i>	
<i>Produits sur cession de V.M.P</i>	
<i>Escomptes obtenus</i>	
<i>Différences de change Positive</i>	
<i>Reprise/prov dep fin</i>	7 671
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 671

CHARGES FINANCIERES	
Intérêts sur emprunts	38 555
Escomptes accordés	75 072
Différence de change	
Royalties	3 989
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	117 616
RESULTAT FINANCIER	-109 945

20.1.3.17 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Allègement de la dette future d'impôt	Montant
Autres :	
Provisions contribution de solidarité	11 546
	0
TOTAL	0

Amortissements réputés différés	0
Moins-values à long terme	0

20.1.3.18 Rémunération des dirigeants

Les personnes assurant la direction effective de la société et siégeant au conseil d'administration ont perçu au titre de rémunération et avantages en nature les sommes suivantes : 429 538 €

Aucun prêt ni garantie n'a été ou constitué en faveur des membres du conseil d'administration

20.1.3.19 Effectif au 31.12.2006

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de Maîtrise et techniciens	0	
Employés	24	
Ouvriers	0	
TOTAL	28	

20.1.3.20 Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements sur CIN sur Bâtiment capital restant du Privilège prêteur de deniers Hypothèque	236 521 236 521
Engagement en CDN sur Bâtiment capital restant du Privilège prêteur de deniers Hypothèque	234 425 234 425
TOTAL	470 946

20.1.3.21 Autres créances

IS	157 640
TVA	99 887
AUTRES	84 784
TOTAL	342 311

20.1.3.22 Détail des autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant :

Clients avoirs à établir (accords différés)	559 026
Charges diverses	
Autres Dettes Clients	17 413
TOTAL	576 440

20.1.3.23 Détail des autres achats et charges externes

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 061 142
ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	629 859
EAU GAZ ELECTRICITE	13 121
CARBURANTS	112 432
OUTILLAGE & PRODUITS ENTRETIEN	2 742
FOURNITURES DE BUREAU & PETIT EQUIPEMENT	28 492
SOUS TRAITANTS	44 225
CREDITS BAUX	96 855
LOCATION VEHICULES	35 585
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 945
LOCATIONS MOBILIERES	17 338
M.A.D.	100 265
ENTRETIEN ET REPARATION	25 426
ASSURANCES	35 732
FRAIS FORMATION	1 806
DOCUMENTATION	1 471
HONORAIRES	120 178
PUBLICITE ET PUBLICATIONS	908 922
TRANSPORT	421 068
FRAIS DE DEPLACEMENTS	230 945
FRAIS DE RECEPTION	0
TELEPHONE FRAIS POSTAUX	155 044
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	65 460
SERVICES EXTERIEURS	10 223

20.2 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de SPORT ELEC [*nouvellement Foncière VOLTA*] tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques des informations prévues par la loi.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons été conduits :

- à apprécier les valeurs retenues en stock,
- à examiner les modalités de calculs des provisions pour ristournes de fin d'année à accorder,
- à apprécier les conditions de cession de la marque SPORT ELEC, inscrite à l'actif pour 304 898 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont contribué à la formation de notre opinion dans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En outre, en application de l'article 193 de décret du 23 mars 1967, nous avons vérifié les informations données dans le rapport de gestion en vertu de l'article L.225-102-1 du Code de

commerce. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonction ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Fait à LYON
Le 23 mai 2007
Thierry CHARLOTTE
Représentant la SA JOYE
Le Rivoli Vitton
49, Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux Comptes Inscrit à la
Compagnie Régionale de Lyon

Fait à Rouen
Le 23 Mai 2007
Alain LEBAS
Place Saint Marc
76 000 Rouen
Commissaire aux Comptes Inscrit à la
Compagnie Régionale de Rouen

20.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Compte tenu du changement d'activité de la Société et de ses perspectives, la politique passée de distribution de dividendes ne présage pas de la politique à venir.

Il est dans l'intention de la Société de mettre en œuvre une politique de distribution de dividendes conforme à sa capacité de distribution et à ses besoins de financements ainsi qu'aux exigences du régime SIIC.

Il est rappelé que l'option de la Société pour ce régime impliquera l'imposition au taux réduit de 16,5 % des plus-values latentes relatives aux immeubles et droits afférents à des contrats de crédit-bail souscrits ou acquis depuis le 1^{er} janvier 2005 et aux titres de sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés. Cet impôt de sortie (« Exit Tax ») de 16,5 % est payable sur 4 ans.

L'option pour le régime SIIC entraîne une exonération d'impôt sur les sociétés sur la fraction des bénéfices provenant :

- de la location d'immeuble,
- de la sous-location des immeubles ou de droits afférents à des contrats de crédit-bail souscrits ou acquis depuis le 1^{er} janvier 2005,
- des plus-values de cession de titres de sociétés de personnes,
- des quotes parts de bénéfice dans les sociétés de personnes,
- des plus-values de cession de titres de filiales soumises à l'impôt sur les sociétés, détenues à 95 % et ayant elles-mêmes opté pour le statut SIIC.

En contrepartie de ce régime d'exonération, la Société et ses filiales ayant opté pour le régime SIIC sont tenues à des obligations de distribution, à savoir à hauteur de 85 % des bénéfices exonérés issus de la location d'immeubles et de la sous location d'immeubles pris en crédit-bail, de 50 % des plus values issues de la cession des immeubles, des droits afférents à des contrats de crédit bail immobilier souscrits ou acquis depuis le 1^{er} janvier 2005 et des participations dans des sociétés de personnes visées à l'article 8 du Code Général des Impôts ou dans des filiales ayant exercé l'option pour le régime SIIC ou d'une autre

société cotée ayant exercée l'option pour le régime SIIC avec laquelle il existe un lien de dépendance au sens de l'article 93 quater I du Code général des impôts.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à un million d'euros (1 000 000 €).

Il est divisé en 500 000 actions de deux euros (2€) chacune, entièrement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Actions détenues par la Société

Néant

21.1.4 Capital autorisé et non émis

Néant

21.1.5 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant

21.1.6 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital
Août 1986	Constitution	50 000 FF (7 622,45 €)
3/01/1991	Augmentation de capital	140 000 FF (21 342,86 €)
2/02/1993	Augmentation de capital	70 000 FF (10 671,43 €)
25/01/1995	Augmentation de capital	340 000 FF (51 832,66 €)
30/11/1995	Augmentation de capital	4 400 000 FF (670 775,68 €)
20/12/2001	Augmentation de capital	1 559 570 FF (237 754,91 €)
	TOTAL	6 559 570 FF (1 000 000 €)

21.1.7 Evolution de l'actionnariat

Le 25 juillet 2007, SCBSM a acquis auprès de la famille CORAL 70,7% du capital et 65,63% des droits de vote de Foncière VOLTA.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 2 de statuts)

La société a pour objet principal l'acquisition ou la construction d'immeubles en vue de la location et la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés ayant cette même activité, ainsi que, à titre accessoire, en France et à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant à :

- la prise de participation ou d'intérêts dans sociétés constituées ou à constituer,
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- l'assistance financière, administrative et comptable et, plus généralement, le soutien en matière de gestion à toutes entreprises par tous moyens techniques existants et à venir et notamment :
- l'achat en vue de la revente de tous biens et droits immobiliers,
- la création, l'acquisition, la location la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, magasins, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques de fabrique concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'acquisition en participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

21.2.2 Disposition statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La Société est administré par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 12 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Au cours de la vie sociale, la durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encours les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être un propriétaire d'une action.

21.2.2.2 Délibération du Conseil (article 16 des statuts)

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous les moyens, et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans les procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

21.2.2.3 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en circonstance au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des

circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

21.2.2.4 Direction Générale – Délégation de pouvoirs (article 18 des statuts)

1. Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et le représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et ce dans la limite de l'objet social.

Le Président engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Président, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Président a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2. Le Conseil d'Administration peut décider de confier les fonctions de Direction Générale à un Directeur Général, distinct de la personne du Président, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Le Choix de passage d'une formule de direction à l'autre ne pourra intervenir qu'à la majorité absolue des membres du Conseil statuant à l'occasion de sa réunion d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice précédent.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration ; en cas de décès, de démission ou de révocation du Président, le Directeur Général conserve, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et attributions.

Lorsque le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs, la durée de ses fonctions ne peut excéder celles de son mandat.

3. Sur proposition du Président Directeur Général ou du Directeur Général selon le cas le Conseil d'administration peut nommer de un à cinq Directeurs Généraux Délégués, obligatoirement personne physique, sans qu'il soit nécessaire d'être membre du Conseil d'Administration ni même actionnaire de la Société.

Dans la limite des prescriptions de la loi, le Directeur Général Délégué exerce vis-à-vis des tiers les pouvoirs de Direction Générale de la Société par délégation du Président-Directeur Général, selon le cas.

Lorsque le Directeur Général Délégué est, conformément à la loi, celui du Directeur Général.

4. Le Conseil peut confier, dans les conditions prévues par la loi, des mission d'étude à des comités d'étude composés de membres choisis ou non parmi les administrateurs.

Le Conseil fixe la rémunération des membres du comité d'étude, laquelle ne saurait être permanente à l'égard des membres du comité également Administrateurs.

5. Le Conseil peut confier à des Mandataires, Administrateurs ou non, des missions temporaires qu'il détermine, leur déléguer les pouvoirs nécessaires et fixer la rémunération qu'il juge convenable, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires.

21.2.3 Droits, restrictions et privilèges arrachés aux action

21.2.3.1 Droits et obligations arrachés aux actions (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Elle donne en outre le droit et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribuée à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative, depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur le droit de vote double.

2. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée générale.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

21.2.3.2 Indivisibilité des actions – Nue propriété usufruit (article 13 des statuts)

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Le droit de vote appartient à l'usufruitier tant dans les assemblées générales ordinaires que dans les assemblées générales extraordinaires.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

21.2.4 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.4.1 Assemblée générales (article 22 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

21.2.4.2 Accès aux assemblées – pouvoirs (article 25 des statuts)

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financiers habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaires ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

21.2.4.3 Assemblée Générale Ordinaire (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.4.4 Assemblée Générale Extraordinaire (article 29 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seul habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un groupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTISE ET DECLARATION D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 CONSULTATION DES DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

24.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATON

M Jacques LACROIX, Président de Foncière VOLTA.

24.3 COMMUNIQUES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2007

24.3.1 Communiqué du 27/06/2007

La famille CORAL, actionnaire de Sport-elec sa, société cotée sur Eurolist C d'Euronext Paris, a signé le 8 juin 2007 avec la société SCBSM – Eurolist C - un protocole visant à la cession de son bloc majoritaire (70,70% du capital) de SPORT ELEC SA sur la base d'un prix par action de 5,85 € soit une capitalisation totale de 2,925 m€.

Les actions détenues par la famille CORAL feront l'objet d'un apport préalable à SPORT ELEC INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois détenue par la famille CORAL.

La cession du bloc de contrôle, encore soumise à des conditions suspensives (réalisation d'un audit, signature d'une Garantie d'Actif-Passif, accords de l'Autorité des marchés financiers) non levées à ce jour, ne sera effectuée qu'après l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de SPORT ELEC SA à la société SPORT-ELEC INSTITUT et cession concomitante de cette dernière par SPORT ELEC SA à SPORT ELEC INTERNATIONAL.

L'objectif de cette opération est de regrouper l'ensemble des activités opérationnelles de SPORT ELEC SA sous SPORT ELEC INTERNATIONAL, qui détient déjà la marque.

Confronté à des problèmes de trésorerie fin décembre 2006, SPORT ELEC SA avait cédé sa marque à sport-elec INTERNATIONAL, pour la somme de 500 000€. Un contrat de licence exclusive a été signé entre les deux sociétés pour une durée indéterminée et prévoyant une redevance annuelle de 0,9% du chiffres d'affaires hors taxes réalisés par le licencié. L'évaluation de la marque a fait l'objet d'une expertise par le cabinet Boulez Abric

Conformément à la réglementation, et dans l'hypothèse d'une levée de l'ensemble des conditions suspensives, l'acquisition par SCBSM de cette participation majoritaire dans SPORT ELEC SA sera suivie du dépôt d'une offre publique à destination des actionnaires minoritaires aux mêmes conditions de prix.

Le dépôt de cette offre publique devrait intervenir à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 25 juillet 2007 à 11 heures.

24.3.2 Communiqué du 08/08/2007

Foncière VOLTA a publié le projet de note en réponse au projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par SCBSM. Ce projet est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et a été diffusé sous forme de communiqué financier.

24.3.3 Communiqué au 31/08/2007 – rapport semestriel narratif

Rapport semestriel « narratif »

En application de l'article IV du code monétaire et financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Conseil d'Administration du 31 août a arrêté le présent rapport « narratif » relatif au premier semestre 2007 établi conformément aux préconisations de l'AMF pour les périodes ayant débuté le 20 janvier 2007 à la suite de la transposition en droit français de la directive 2004/109/CE du 15 décembre 2004 dite Directive Transparence.

Foncière Volta est la nouvelle dénomination sociale de la société Sport Elec SA suite à la décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juillet 2007.

Activité du 1^{er} semestre 2007

Foncière VOLTA n'a eu aucune activité entre le 01/01/2007 et le 30/06/2007 ; la société ayant cédé son unique activité, d'électrostimulation, préalablement filialisée (Sport Elec Institut), le 25 juillet 2007, avec effet rétroactif au 01/01/2007.

La situation nette estimée (*informations non auditées*) après prise en compte des opérations de filialisation de l'activité et de cession s'établit à 1 165 K€ au 30 juin 2007 contre 1 223 K€ au 31 décembre 2006. Le bilan de la société ne comporte à l'actif que la trésorerie perçue dans le cadre de la cession des parts sociales de Sport Elec Institut pour 1 165 K€.

Principales Evolutions de la société depuis le 01/07/2007

Le 25 juillet 2007, la famille CORAL a cédé le contrôle de Foncière Volta à la Société Centrale des Bois et Scieries de la Manche (SCBSM) par cession de 70,7 % du capital.

Concomitamment, la société a cédé sa filiale Sport Elec Institut, dans laquelle avait été apportée l'ensemble des éléments d'actif et de passif, avec effet rétroactif au 01/01/2007, à Sport Elec International, société détentrice de la marque Sport Elec depuis décembre 2006.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2007, la société a changé d'objet social pour devenir une société foncière.

Evolution prévisible pour le second semestre 2007.

Suite à la prise de contrôle de la société par SCBSM, cette dernière a déposé un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde du capital au prix de 6,15 € par action, en attente de décision de conformité par l'AMF.

Dans sa note d'information, SCBSM informe les actionnaires de Foncière Volta de son intention de développer dans les mois à venir une activité immobilière et de faire adopter à la société le statut de SIIC. En conséquence, SCBSM compte maintenir la cotation de Foncière VOLTA.

Le Conseil d'administration de Foncière Volta a exprimé un avis favorable sur l'Offre de SCBSM.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La société ne détient à ce jour aucune filiale ou participation.